NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE

Distr.
GENERALE

S/6793
15 octobre 1965
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE EN DATE DU 15 OCTOBRE 1965 ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU PAKISTAN

J'ai l'honneur de vous informer des violations ci-après du cessez-le-feu par les forces indiennes :

i) Le 12 octobre 1965, à 9 h 15, les troupes indiennes ont complètement détruit en l'incendiant le village d'Hanjli Alipur, près de Zafarwal (secteur de Sialkot).

ii) Le 13 octobre 1965, à 7 heures, des éléments indiens ont de nouveau tenté de creuser des retranchements le long du canal BRB dans la région de Bedian (secteur de Ferozepur-Kasur).

iii) Des forces indiennes se sont infiltrées derrière les lignes pakistanaises dans les villages de Kathejopar et Lalubhill (secteur du Rajasthan). Elles ont incendié les villages et enlevé six civils pakistanais.

iv) Le 14 octobre 1965, dans le secteur de Sialkot, des éléments indiens ont détruit des maisons dans le but d'utiliser des plaques de tôle galvanisée à des fins militaires.

v) A Kharian, dans le secteur de Lahore, les Indiens ont tenté de détruire des maisons afin d'utiliser les matériaux pour la construction d'abris fortifiés.

vi) Le 14 octobre 1965, des premières heures de la matinée à 13 h 45, les forces indiennes ont effectué des tirs d'artillerie, de mortiers, de chars et d'armes automatiques sur nos positions au voisinage de Burki (secteur de Lahore). Elles ont de nouveau tenté de creuser des retranchements dans le no man's land dans cette région.

Toutes ces violations ont été signalées à l'UNIPOM.

D'ordre de mon gouvernement, je dois également vous informer que le 14 octobre 1965, de 8 heures à midi, les forces indiennes ont tiré des coups de feu sur nos positions dans la région de Lathitilla (Pakistan oriental). Ce même jour, à 7 h 30, elles ont également déclenché un tir de fusils-mitrailleuses dans la région de Jessore (Pakistan oriental).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies,
(Signé) Syed AMJAD ALI
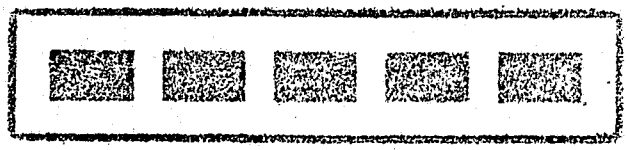
---